



Lettre d'information N°8



Où en sommes-nous en cette mi année 2020 avec le locataire Ogec saint-Louis ?

« *Nul vent n'est favorable à celui qui ne sait où il va* » Sénèque.

Depuis 2018.

Suppression des subventions Falloux et Astier

Ne voulant en rien modifier la rédaction du fameux article sur la garantie donnée par le propriétaire car conforme à la Loi de janvier 1994 malgré l'analyse qu'en a fait la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Orléans, le Département du Loiret décida que pour l'année 2020 tout comme pour les années 2018 et 2019, « *les élus départementaux n'ont pas prolongé l'aide aux collèges privés, au titre de la Loi Falloux,...* ». il est nécessaire de poursuivre cette politique jusqu'en 2025 pour éviter toute subvention relative à l'immobilier.

L'EXPROPRIATION

Rappelons-nous de la lettre de l'Ogec (persévérant dans ses altérations de la vérité) auprès de la Ville de Montargis afin qu'elle nous exproprie à son bénéfice au prétexte qu'un bail ne serait pas proposé à la suite de celui qui s'éteint en 2026.. M. le Préfet du Loiret n'a pas été dupe de cette machinerie voire diablerie ! S'il réfuta points par points les prétextes allégués par la Ville pour cette « juste expropriation », les pressions de l'Eglise d'Orléans sur la Ville ont été telles que la Ville a porté ce refus préfectoral devant le Tribunal administratif d'Orléans dans l'espoir qu'il soit infirmé... dans ses mémoires en réponse à l'attention de ce Tribunal elle se crut obligée d'être violente et grossière à notre propos.

L'audience publique qui s'est tenue le 3 janvier 2020 à 10h a donné lieu à jugement qui a donné tort au Préfet lui demandant de bien vouloir expliciter ses raisons de refus et ce dans le délai de 4 mois. Nous avons reçu un courrier de la Préfecture en février 2020 à ce sujet donnant à la Mairie de Montargis le soin de lui faire part à nouveau de sa demande d'expropriation afin qu'à nouveau le Préfet lui réponde en lançant une enquête. Par prudence la SCI du château de Montargis a fait appel de ce jugement car le jugement rendu a confondu l'acquisition immobilière et l'aide au fonctionnement... une paille !

AU CAPITAL DE LA SCI, L'OGEC N'Y EST PLUS...ENFIN !

Une curieuse bataille lancée comme toujours à l'initiative de l'évêché et de l'ogec saint-Louis fut menée

dans le seul intérêt financier de leur conseil, Maître Merle, ou « merle blanc ». Le TGI de Montargis n'a fait aucune remarque sur les motifs de l'expulsion. Le 4 novembre 2019 l'ogec a été réintégré et a été à nouveau expulsé cette fois-ci dans les règles de l'art telles que définies par le TGI de Montargis en décembre 2019.

...l'apathie...sont les dernières vertus d'une société mourante »

Aristote

Pourquoi ces batailles qui sont des défaites à l'encontre de l'enseignement catholique du Loiret et de l'ogec saint-Louis? Les gestions de l'évêque d'Orléans, Mgr Blaquart, de la Direction diocésaine du Loiret, de l'Udogec du Loiret, des présidents de l'ogec saint-Louis M.M Guérin, Tourne, Drunat et maintenant M. Croison sans oublier les directeurs depuis 2004, relèvent du déni de la réalité laquelle est la suivante à ce 6 juin 2020 :

La chute drastique des effectifs dans l'enseignement général :

Le primaire : il devait croître en nombre ! il est toujours à 85 élèves et pas de création de poste pour remplacer deux classes ayant deux niveaux chacune!!!

Le collège : il est composé de deux classes par niveau. Il faut 26 élèves minimum par classe pour maintenir une classe. Voici les effectifs pour l'année 2019/2020 :

Sixième	14 élèves pour deux classes
Cinquième	19 élèves pour deux classes
Quatrième	48 élèves pour deux classes
Troisième	42 élèves pour deux classes

conséquence : soit à la rentrée de septembre 2020 ou 2021 il n'y aura plus qu'une classe par niveau **soit une fermeture dans les années 2022 ou 2023 pour absence d'effectif en 6^{ème}, 5^{ème} et donc fermeture totale.**

le Lycée d'enseignement général

La fermeture du Lycée d'enseignement général en septembre 2019 soit 120 ans après sa création au château qui avait été acquis uniquement pour cela, **fermé : nous l'avions envisagé et c'est une réalité**

Il va rester quoi de l'établissement que nous avons connu en 2023 ou 2024, une école primaire ?

L'absence de résultats à l'ensemble des examens, le covid nous dira ce qu'il en est mais uniquement pour le Brevet des collèges !!,

Une école professionnelle ombre d'elle-même dont l'effectif, toutes sections confondues, était de 105 élèves au cours de l'année scolaire passée 2018/2019 représentant à peine le tiers de l'effectif au fait de sa splendeur et dont la fermeture est programmée pour 2021, faute aussi de résultats. Il serait, cet effectif de 95 en 2019/2020.

Une situation financière de l'ogec catastrophique posant sa survie à brève échéance...

Nous avons dit au cours d'une conférence de presse en 2015 que saint-Louis allait fermer. C'est bien parti !! Le lycée est déjà fermé, le collège va suivre faute d'effectif suffisant et dans une ambiance post covid !

« il n'y a qu'une seule façon d'éviter les critiques : ne dis rien, ne fait rien, ne sois rien » Aristote

Conclusion : soit l'ogec ferme, soit il abandonne les lieux devenus trop grands et trop chers ! Sincèrement cette comédie dramatique lancée en 2013 par M. Drunat puis en 2017 avec l'active participation de M.M Door et Digeon au bénéfice de M. Drunat est en réalité une tragédie.

Qui en a profité et en profite ? Vous le saurez prochainement.